

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 11.047

L'An deux Mille Onze, le 11 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 4 mars 2011

DATE D'AFFICHAGE

Le 4 mars 2011

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. COASSIN, Mme DESCHANP, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LABIA, M. LAPOUGE, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MERLE, M. PATRUX, M. PAVON, M. REVOLAT, Mme SERRE, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : M. DENIS représenté par M. MERLE
M. MEGLIO représenté par M. QUENTIN
M. PRUDENCIO représenté par Mme DUMAS
Mme ROY représentée par M. GIRAUD
M. SERVIT représenté par Mme LECOMTE

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : M. CHABASSE, M. CAU

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 31

Mme DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : ECOLE MATERNELLE SAINTE MARIE / SAINT JEAN-BAPTISTE -
VERSEMENT D'UN ACOMPTE A VALOIR SUR LE FORFAIT
COMMUNAL 2010/2011

RAPPORTEUR : Mme LECOMTE

VOTE : 27 POUR – 4 CONTRE

En attendant que puisse être fixé le montant de la contribution forfaitaire de la Ville de ROYAN pour l'Ecole maternelle Sainte Marie/Saint Jean-Baptiste, il est proposé de verser un acompte qui sera déduit du forfait communal 2010/2011.

Cet acompte pourrait être de l'ordre de 18.000 euros, pour une contribution globale de 37.324,80 euros versée au titre de l'année 2009/2010.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Ouï l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'avis de la Commission des Finances,
- Après avoir délibéré,

DECIDE

- de verser à l'Ecole maternelle Sainte Marie/Saint Jean-Baptiste un acompte de 18.000 euros sur la contribution définitive de la Ville de ROYAN qui sera versée à cet établissement pour l'année scolaire 2010/2011.
- que la contribution forfaitaire sera fixée lors d'un prochain Conseil Municipal.
- d'imputer la dépense correspondante au Compte 6558 – 213 du Budget de l'exercice 2011.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 15 mars 2011

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Bernard GIRAUD